

Conclusions et recommandations

L'atelier recommande :

R1 : La présence régulière aux réunions des membres du CCSPSA nommés par décision du Commissaire à la Sécurité Alimentaire et la mise à jour de la décision de nomination des membres du CCSPSA en fonction des changements intervenus sur le plan du personnel (retraite, mutations,...);

R2 : La prise de dispositions pour intégrer les Ministères en charge de l'Education et des Mines ;

R3 : Le renforcement des capacités du Système d'Alerte Précoce pour améliorer la qualité de l'information produite (ressources financières et humaines) ;

R4 : La reprise des programmes de formation et de sensibilisation à la base par le SAP pour améliorer la qualité des données collectées ;

R5 : La prise en compte du renforcement des capacités de tous les intervenants dans la sécurité alimentaire au niveau communal dans les appels à propositions à l'attention des ONG (financement UE) ;

R6 : Le renforcement des capacités des organes de gestion de la sécurité alimentaire (planification, gestion, plaidoyer, suivi-évaluation) ;

R7 : La prise en compte de façon approfondie de l'aspect nutritionnel dans toutes les analyses relatives à la sécurité alimentaire y compris dans les zones urbaines;

R8 : La diffusion accrue des informations de Sécurité Alimentaire en utilisant les NTIC notamment l'Internet ;

R9 : La mise en place d'un espace de concertation permanent permettant d'intégrer au fur et à mesure les nouveaux projets et programmes qui rentrent dans le cadre du PNSA;

R10 : Le partage de la liste des 166 communes les plus vulnérables sur le plan alimentaire avec les Ministères techniques et les autres intervenants pour plus de cohérence dans les interventions (Initiative 166 dans le cadre du PNSA);

R11 : La vulgarisation des concepts de Sécurité Alimentaire lors des prochaines réunions du CCSPSA ;

R12 : L'actualisation du code de gestion du SNS et la lecture croisée des codes de gestion des deux stocks (SIE, SNS) ;

R13 : La prise en compte de la gestion des excédents céréaliers par le dispositif national de Sécurité Alimentaire (vers l'élaboration d'une stratégie nationale de commercialisation des excédents céréaliers du Mali).

L'Atelier